

PRÉAVIS N°: 43/19

OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de 733'000.- pour l'achat de la parcelle 469 située en zone industrielle

CONSEIL COMMUNAL DU : 08 octobre 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

La Commission s'est réunie le 17 septembre 2019 à 20 heures à la Salle des mariages. Elle était composée de Mesdames Merve Gün, Keetha Ponnar, de Messieurs Fernando Pereira, André Zimmermann et Georges-Alexandre Duc comme rapporteur.

La commission tient à remercier madame la Syndique Carole Pico pour la qualité de la présentation de ce préavis.

Après concertation la commission relève les points suivants :

- Grosse différence de prix entre l'estimation de la commune et la meilleure offre reçue par Armasuisse. La question d'une spéculation immobilière en lien avec les projets futurs dans la zone se pose. A la connaissance d'un membre de la commission, d'autres parcelles se vendent à 450.-/ m². La parcelle du présent préavis est à env. 500.-/m²
- Pas de réel besoin de cette parcelle pour les transports publics, accès multimodal de la gare.
- L'achat de cette parcelle permet à la commune de garder la gestion du développement de Moudon.
- Afin de pouvoir mieux promouvoir le tissu économique et les emplois futurs dans cette zone, la commune souhaite garder la main sur cette parcelle stratégiquement placée au cœur de futurs projets (Gare, Von Roll).
- Parcelle proche de la gare qui pourrait recevoir des locaux administratifs accessibles en transports en communs.
- En étant propriétaire de cette parcelle, la Commune pourrait, en attendant la réalisation de la nouvelle zone, la louer. Pour information, la parcelle 467, propriété de la commune, est louée à des tiers et rapporte 23'600.-/année.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité No 43/19 ;
 - Oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **Autorise la Municipalité à acquérir la parcelle 469, propriété de Armasuisse immobilier,**
 2. **Accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 733'000. --, dont à déduire toute subvention, participation ou aide éventuelle,**
 3. **Autorise formellement la Municipalité à emprunter partie ou tout de la dépense aux meilleures conditions du marché**

Moudon, le 26 septembre 2019,

rapporteur